

AFGSU SSE - Annexe 3 - Prise en charge d'une urgence collective en pré hospitalier

Intervenants

Formateurs SSE du CESU 85

Prérequis

Candidat ayant validé le module urgence collective et SSE de l'AFGSU 1 ou 2 (annexe 1 ou 2).

Modalités d'accès

Selon les disponibilités.

Contact

CESU 85 mail et téléphone.

Accessibilité

Accès aux personnes à mobilité réduite.

Durée

3h30

Public concerné

Personnel du SAMU SMUR et concourant à l'aide médicale urgente.

Objectifs pédagogiques

- > Connaître le plan ORSEC NOVI et son articulation avec le dispositif ORSAN ;
- > Identifier le rôle du SAMU, des SMUR, de la CUMP et de l'ARS dans l'organisation du plan ORSEC.

Contenu de la formation

- > Connaître le plan ORSEC NOVI et son articulation avec le dispositif ORSAN
- > Identifier le rôle du SAMU, des SMUR, de la CUMP et de l'ARS dans l'organisation du plan ORSEC NOVI ;
- > Connaître les principes de régulation médicale des urgences collectives
- > Connaître les principes de triage et d'initiation du parcours de soins des patients dans le cadre de la régulation médicale ;
- > Maîtriser les techniques de prise en charge des blessés notamment les spécificités pédiatriques ;
- > Connaître les modalités de traçabilité des victimes (SINUS/SIVIC) et connaître les principes d'identitovigilance ;
- > Connaître la composition et les modalités de déploiement des Postes Sanitaires Mobiles (PSM) ;
- > Connaître les principes de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès ;
- > Identifier les troubles psychiques post-traumatiques chez les blessés et parmi les personnels et professionnels de santé intervenants.

Méthodes mobilisées

- > Exposé interactif, travaux de groupe, retex, mise en situation, vidéo.

Méthode d'évaluation

- > Attestation de formation/questionnaire d'auto-évaluation de la formation.

Dates

Sessions toute l'année, nous contacter

Tarifs

Tarif individuel: 74 €
 Tarif groupe: à partir de 724 €
 Prise en charge par le plan de formation possible

Lieu de la formation

CESU 85